

Un agent public exerçant ses fonctions à temps partiel est celui dont la durée de travail est inférieure à la durée à temps plein du poste sur lequel il est affecté, sans être inférieure au mi-temps. Le temps partiel de droit est accordé en fonction de motifs légaux.

Informations
de gestion
et précisions

Le placement en temps partiel de droit

Bénéficiaires



Fonctionnaires
stagiaires et titulaires



Agents
contractuels

Conditions d'octroi

Pour bénéficier d'un temps partiel de droit, l'agent doit :

1

Être en position
d'activité⁽¹⁾



2

Justifier d'un motif légal

(1) : Pour les agents contractuels, plus aucune condition d'ancienneté n'est requise depuis le 1^{er} janvier 2025 (cf. décret n° 2024-1263 du 30 décembre 2024 relatif aux conditions requises pour l'accès au temps partiel de certains agents de la fonction publique).

(2) : Au-delà d'une durée de 3 ans, le renouvellement du temps partiel nécessite une demande expresse de l'agent.

Motifs d'octroi



Après la naissance d'un enfant, jusqu'à ses 3 ans



Après une adoption, jusqu'à 3 ans suivant l'arrivée de l'enfant au foyer



Pour donner des soins au conjoint, au partenaire de PACS, à un enfant à charge ou à un ascendant, atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave



Agent relevant de l'une des catégories de handicap mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-13 code du travail, après avis du service de médecine préventive

Procédure d'octroi du temps partiel de droit

Étape 1

Réceptionner la demande

1



une demande écrite

2



quel délai entre la demande et le début du temps partiel de droit ?



Le motif du temps partiel



La quotité de temps de travail 50% 60% 70% 80%

Les modalités d'exercice (Ex : travail par demi-journées)



La durée du temps partiel

Par période de 6 mois à 1 an
renouvelable tacitement dans la limite de 3 ans⁽²⁾



Aucun délai légal exigé

Étape 2

Instruire la demande

1



vérifier le motif invoqué

demande de justificatifs le cas échéant

2



vérifier les modalités d'exercice du temps partiel

appréciation des souhaits de l'agent en fonction des nécessités de service

3



vérifier la durée du temps partiel

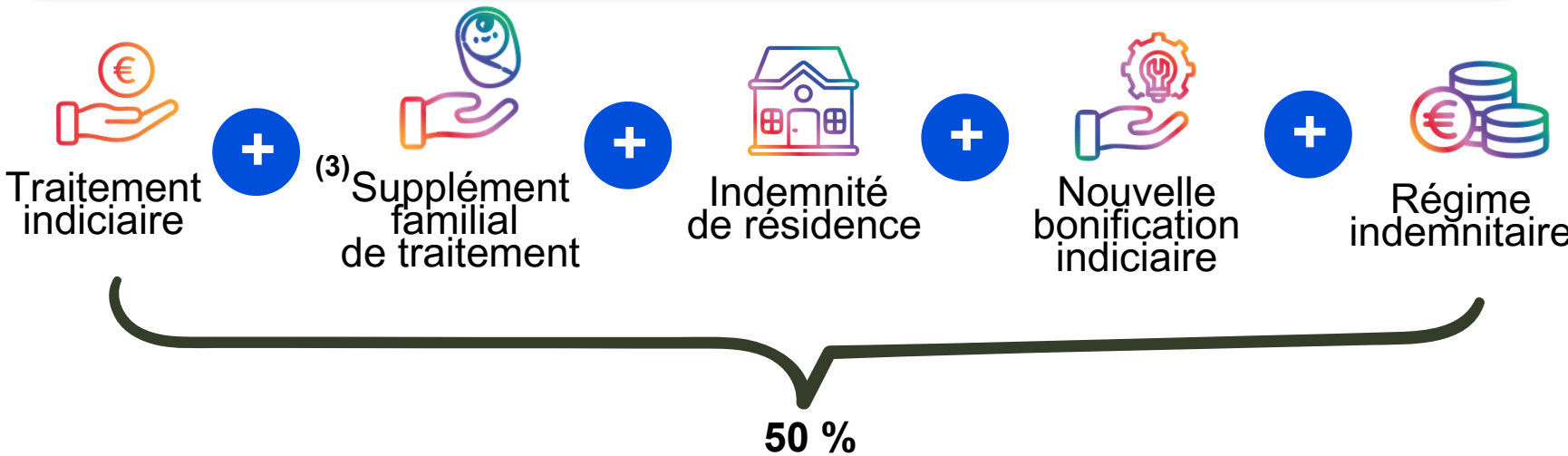
durée du temps partiel limitée selon le motif (Ex. : fin du temps partiel de droit aux 3 ans de l'enfant)

Étape 3

Informer l'agent de ses droits et obligations

La rémunération

- **Principe** : abaissement de la rémunération en fonction de la quotité de temps de travail *Exemple ci-dessous : Agent à temps partiel 50 %*



- **Exception** : la quotité de 80 % correspond au 6/7ème de la rémunération d'un agent à plein traitement.



L'agent sollicite un temps partiel thérapeutique

Fin du temps partiel de droit commun : plein traitement rétabli



L'agent en temps partiel a un arrêt maladie

Même évolution de la rémunération que les agents à temps plein

Ex. : un agent travaillant à 50 % perçoit 50 % de 90 % du traitement à temps plein pendant les 3 premiers mois d'un CMO

Informations de gestion et précisions

(3) : Le supplément familial de traitement (SFT) est calculé en appliquant la même fraction de réduction que pour le traitement ; cependant, le montant obtenu ne peut pas être inférieur au montant minimum versé aux fonctionnaires exerçant leurs fonctions à temps plein ayant le même nombre d'enfants à charge

(4) : Les visas à indiquer dans l'arrêté portant placement en temps partiel de droit sont détaillés dans le modèle d'acte proposé par le CIG Petite Couronne.

Pour aller plus loin : [Fiche BIP - Arrêté d'autorisation d'exercice des fonctions à temps partiel \(TEPAAR\)](#)

Le saviez-vous ?



Le temps partiel est **suspendu** en cas de congé de maternité, de paternité ou d'adoption. L'agent est rétabli dans les droits des agents à temps plein pour toute la durée de l'un de ces congés. Il est donc rémunéré à plein traitement.

Les autres droits et obligations

Tous les agents

Congés annuels

proratisés selon la durée de service accompli

RTT

proratisés selon la quotité de travail

Fonctionnaires titulaires

Avancement, promotion et formation

périodes de temps partiel = **périodes à temps plein**

Retraite

périodes de temps partiel de droit pour élever un enfant = **périodes à temps plein**

Fonctionnaires stagiaires

Avancement, promotion et formation

prise en compte de la **durée effective** des périodes de temps partiel

Durée du stage

prolongation du stage et report de la date de titularisation

Contractuels

Ancienneté et formation

périodes de temps partiel = **périodes à temps plein**

Retraite

prise en compte de la **durée effective** des périodes de temps partiel

Étape 4

Prendre un arrêté de placement

Quel contenu ?

- ✓ **Le titre**
- ✓ **Les visas** ⁽⁴⁾ (notamment les visas juridiques, mention de la délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel, demande de temps partiel de l'agent, etc.)
- ✓ **Le dispositif** : préciser la durée, la date de début et l'objet du temps partiel (ex : *après la naissance d'un enfant*), la quotité de rémunération, et les conditions de renouvellement du temps partiel
- ✓ **Les mentions finales** : date de notification à l'agent, ampliation, signature, délais et voies de recours

Le renouvellement du temps partiel de droit

Étape 1

Vérifier la durée totale du temps partiel



dans les 3 ans :
reconduction tacite si
les conditions d'octroi
sont toujours réunies⁽⁵⁾

Étape 2

Vérifier les pièces de la demande



demande de
l'agent



décision expresse
de l'autorité
territoriale

après 3 ans :

Étape 3

Prendre un arrêté



VISAS

Mêmes mentions que
dans la demande initiale
et le(s) arrêté(s) de
placement en temps
partiel de droit



quel délai pour une modification en
cours de temps partiel de droit ?



**Demande de modification des conditions
d'exercice en cours de temps partiel :**

Au moins 2 mois avant la date souhaitée
Ex. : modification de la quotité de temps partiel

La fin du temps partiel de droit

Fin anticipée

Demande de réintégration à temps plein :

Au moins 2 mois avant la date souhaitée sous
peine de retarder la réintégration à temps plein

Demande de réintégration pour motif grave :

Réintégration sans délai

Appréciation du motif grave par l'autorité territoriale
après transmission de justificatifs par l'agent

Ex : diminution importante de revenus ou changement
de situation familiale

Fin normale

à l'issue d'une période de temps partiel

En principe, réintégration à temps plein :

- sur l'emploi d'origine
- ou à défaut, sur un emploi correspondant au
grade pour les fonctionnaires / à un emploi
analogue pour les contractuels

**En cas d'impossibilité de réintégration à temps
plein pour l'agent contractuel :**

Maintien à titre exceptionnel à temps partiel
compte tenu des nécessités de service